



Assemblée générale

Distr. limitée
16 octobre 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Première Commission

Point 99 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

**Autriche, El Salvador, Kazakhstan, Kiribati, Malte et Mexique :
projet de résolution**

**Risques liés à l'intégration de l'intelligence artificielle
dans les systèmes de commandement, de contrôle
et de communications des armes nucléaires**

L'Assemblée générale,

Réaffirmant que le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires sont la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes,

Rappelant le paragraphe 58 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale¹, dans lequel il est indiqué que tous les États devraient considérer le plus tôt possible diverses propositions visant à assurer le non-recours aux armes nucléaires, la prévention de la guerre nucléaire et autres objectifs connexes, pour autant que ce soit possible par voie d'accord international, et à faire ainsi en sorte que la survie de l'humanité ne soit pas compromise,

Convaincue que, dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, il est urgent de prendre de nouvelles mesures efficaces, concrètes et transparentes pour réduire le risque d'emploi des armes nucléaires et contribuer à la prévention de la guerre nucléaire, et affirmant que les mesures de réduction des risques nucléaires ne remplacent pas le désarmement nucléaire,

Sachant que les États ont commencé à intégrer progressivement l'intelligence artificielle dans toutes sortes d'applications dans le domaine militaire, notamment dans les armes, les systèmes d'armes et d'autres moyens et méthodes de guerre, ainsi que dans les systèmes d'appui aux opérations militaires, et à cet égard, prenant note de la résolution [79/239](#) du 24 décembre 2024,

Préoccupée par la possibilité que la prise de décision fondée sur l'intelligence artificielle en ce qui concerne les systèmes de commandement, de contrôle et de communications des armes nucléaires réduise le contrôle et la surveillance exercés

¹ Résolution [S-10/2](#).



par des humains, ce qui augmenterait la possibilité de distorsions induites dans les environnements de prise de décision et la possibilité de délais d'action et d'intervention plus courts, en particulier pendant les étapes les plus délicates et les plus critiques telles que la décision de lancement, ce qui pourrait accroître le risque d'utilisation accidentelle, involontaire ou non autorisée d'armes nucléaires,

Préoccupée également par le fait que les limites techniques inhérentes aux systèmes d'intelligence artificielle, notamment, mais non exclusivement, le risque de dysfonctionnement, d'exploitation ou d'intrusion, ainsi que les biais cognitifs et d'automatisation ayant une incidence sur les données d'entraînement et la conception des algorithmes, pourraient produire des hallucinations et des résultats et interprétations erronés, inexacts ou trompeurs, qui pourraient à leur tour avoir des conséquences graves et catastrophiques telles que l'utilisation accidentelle, involontaire ou non autorisée d'armes nucléaires,

Prenant note de la déclaration faite par la Chine et les États-Unis d'Amérique, le 16 novembre 2024, affirmant qu'il faut maintenir un contrôle humain dans la décision d'utiliser des armes nucléaires dans le contexte du développement de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire, et demandant instamment que d'autres déclarations explicites du même type soient faites,

Prenant note également de la déclaration faite par la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à propos de leur politique de longue date à cet égard, qui s'appuie sur le maintien du contrôle humain et de l'intervention humaine à toutes les étapes essentielles de la formation de décisions souveraines concernant l'emploi des armes nucléaires et de leur exécution,

Tenant compte des possibilités de développement de l'intelligence artificielle de façon à renforcer la vérification, l'irréversibilité, la transparence et le principe de responsabilité en matière de désarmement nucléaire, qui devraient être pleinement explorées, de même que la recherche, l'innovation et le développement connexes devraient être encouragés à cet égard, et gardant à l'esprit que le développement d'applications de l'intelligence artificielle liées aux armes nucléaires devrait également contribuer à la réduction des risques à l'appui du désarmement nucléaire,

1. *Exige que, dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, un contrôle et une surveillance par des humains soient maintenus sur les systèmes de commandement, de contrôle et de communications des armes nucléaires, y compris ceux qui intègrent l'intelligence artificielle ;*

2. *Dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, demande instamment aux États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait d'adopter et de publier des politiques et des doctrines nationales affirmant et traduisant en termes opérationnels de façon explicite le fait que les systèmes de commandement, de contrôle et de communications des armes nucléaires qui intègrent l'intelligence artificielle resteront soumis au contrôle et à la surveillance exercés par des humains et que ces systèmes ne prendront pas de décisions autonomes quant à l'utilisation d'armes nucléaires, et d'informer volontairement les instances compétentes de ces mesures et mécanismes d'application, sans compromettre la sécurité nationale ;*

3. *Souligne qu'il est urgent, dans le cadre des mandats respectifs des mécanismes de désarmement, de réfléchir à et de mettre en place des réunions des parties aux traités applicables et d'autres instances multilatérales et régionales concernées, des interprétations communes, des mesures de confiance et d'autres mesures appropriées pour faire en sorte que, dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, un contrôle et une surveillance exercés par des humains soient maintenus sur les systèmes de commandement, de contrôle et de communications des armes nucléaires ;*

4. *Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-onzième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Risques liés à l'intégration de l'intelligence artificielle dans les systèmes de commandement, de contrôle et de communications des armes nucléaires ».*
